



## Laisser un enfant mineur seul à la maison

-----  
Par Visiteur

Dans le contexte de la grippe, mon employeur considère que je peux laisser seule ma fille saine âgée de 12 ans à mon domicile, en cas de fermeture de sa classe ou école.

Qu'en est-il de la réglementation, notamment de la responsabilité des parents en cas d'accident/incident ?

Merci,

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Qu'en est-il de la réglementation, notamment de la responsabilité des parents en cas d'accident/incident ?  
Qu'entendez vous par là?

si votre enfant est malade vous pouvez prendre soit des congés payés (avec accord de votre employeur) soit un congé sans solde pour enfant malade de 3 jours par an.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

J'ai bien précisé : une enfant saine (donc pas malade).

Ma question porte sur la responsabilité parentale de laisser un enfant mineur seul au domicile : y a t-il un âge minimum en dessous duquel on ne peut pas légalement laisser un enfant seul à son domicile ?

Merci,

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

y a t-il un âge minimum en dessous duquel on ne peut pas légalement laisser un enfant seul à son domicile ?  
Non aucun. La loi prévoit uniquement que vous êtes civilement et pénalement responsable de votre enfant pour les dommages qu'il peut causer ou qui peuvent lui être causés.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci, c'est + clair comme cela.

cordialement,

M.

-----  
Par Visiteur

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.  
Bien cordialement